



Construction sur un terrain familiale

Par **flocus**, le **20/01/2012 à 15:35**

Bonjour,
ma concubine et moi souhaitons construire une maison sur un terrain dont elle a héritée. C'est moi même qui vais la faire et qui vais la financer. Cependant je voudrais avant tout savoir ce qu'il faut que l'on fasse au point de vue juridique, pour qu'en cas de séparation je ne sois pas laissé et puisse récupérer l'argent que j'aurais investi dans cette maison. (mariage, pacs?) En espérant avoir une réponse, je vous en remercie d'avance. cdl

Par **cocotte1003**, le **20/01/2012 à 18:05**

Bonjour, il mieux s'est de consulter un notaire car le propriétaire du terrain est réputé posséder ce qu'il y a dessus = maison., cordialement